

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES QUALIFICATIFS IMPORTANT PEU

Il ne faut pas laisser dire que le cabinet Briand est un cabinet socialiste ou collectiviste, que le socialisme ou le collectivisme sont montés au pouvoir. Contre une telle affirmation, M. Briand est le premier à protester, d'accord avec les radicaux et les socialistes unifiés, dont un des membres les plus qualifiés, M. Gustave Rouanet s'exprime ainsi dans la *France du Sud-Ouest* :

« Je voudrais mettre en garde contre le qualificatif de « socialiste », qu'on applique parfois à ce cabinet.

MM. Briand, Millerand et Viviani sortent de nos rangs. M. Briand nous a quittés pour le portefeuille de l'Instruction publique dans le cabinet Sarrien, sans transition d'aucune sorte. Délégué à une réunion du Conseil national de notre parti le jour même où il acceptait de devenir le collègue de M. Sarrien, le Conseil national n'eut qu'à lui appliquer l'article du règlement proposé par M. Briand lui-même, au Congrès de Lyon. Pour Millerand, il y a plus longtemps qu'il n'est plus des nôtres. Après avoir été dans le cabinet Waldeck-Rousseau, le représentant d'une importante fraction du parti socialiste, à laquelle j'appartenais, sa pensée évolua avec son attitude politique, sous le ministère Combes, et on ne saurait dire qu'il représente actuellement une fraction socialiste quelconque dans le ministère actuel. Cependant, je crois qu'il est resté interventionniste résolu en matière économique. Viviani, enfin, avait quitté le parti socialiste à la veille des élections de 1906.

Il est à remarquer que ces trois hommes politiques sont des solitaires dans le groupement actuel des partis à la Chambre. Aucun d'eux n'appartient à un groupement déterminé. Ce n'est donc pas en tant que socialistes qu'ils ont été appelés dans la combinaison ministérielle actuelle. Ils ne représentent aucune fraction politique précise.

C'est donc à tort qu'on a pu voir à un degré quelconque l'avènement du socialisme dans la personne de M. Briand à la tête du cabinet et dans la collaboration assurément précieuse que lui apporteront MM. Millerand et Viviani.

Je n'ai donc pas été peu surpris de lire ici, sous la signature de mon collègue et ami Paul-Boncourt, que le socialisme « réformiste » accède au pouvoir avec ces trois hommes politiques.

M. Ferdinand Buisson manifeste le même étonnement. Il écrit à propos des déclarations de M. Paul-Boncourt :

« Quoi ! c'est le socialisme, dit-on, qui triomphe ! Et nous avons l'air de suivre son char avec une certaine modestie. Étrange abus des mots ! Mais ce socialisme c'est le nôtre, ni plus ni moins. Il n'y a pas un mot de la déclaration des nouveaux ministres qui n'ait figuré plusieurs fois dans celles de nos congrès. Pas une des réformes économiques qu'ils annoncent qui ne soit inscrite au programme du parti. »

Ces ministres nous ont-ils donc volé notre bien ? Sont-ils des plagiaires du radicalisme ? Non, certes. Ces idées ne sont pas plus à eux qu'à nous, à nous qu'à eux. C'est la vieille tradition de 1848, pour ne pas remonter plus haut. C'est un legs dont le parti républicain tout entier est dépositaire, mais dont il n'a pas encore pris possession, n'ayant pas pu, jusqu'à ce jour, faire de cet idéal une réalité, de ces vœux générales des applications concrètes au moyen de la loi.

Et M. Ferdinand Buisson démontre ensuite la supériorité des idées républicaines en matière sociale, sur les utopies collectivistes et communistes. Nous avons exprimé les premiers, à la suite de l'article de M. Paul-Bon-

court, un sentiment à peu près identique :

« Prétendre, a écrit notre secrétaire général, que le socialisme est entré au pouvoir, que le parti radical, incapable de réaliser des réformes sociales, s'est adressé au parti socialiste pour le tirer d'embarras et que l'axe gouvernemental est profondément modifié, ce serait la plus dangereuse des erreurs, et, certainement, le parti républicain qui réunit, dans un ensemble agissant, toutes les forces démocratiques, ne la laisserait pas commettre.

Nous n'avons jamais prétendu, comme semble le croire M. Paul-Boncourt, que MM. Briand, Millerand et Viviani avaient laissé leur socialisme à l'entrée du ministère : nous avons reconnu, au contraire qu'ils n'avaient eu à faire aucun sacrifice d'idées et qu'ils conservaient, comme c'est leur droit, toutes les doctrines économiques et sociales qui leur sont personnelles. Mais, en même temps, nous avons pris acte de cette déclaration du président du Conseil, qu'il s'adapterait à sa fonction et qu'il voulait gouverner avec le concours de tous les républicains.

Non, le socialisme n'est pas entré au pouvoir. Le progrès social à poursuivre, les réformes vraiment humanitaires à réaliser sans relâche, c'est l'idéal de tous les démocrates, et cet idéal n'a rien de commun avec la substitution de la propriété collective à la propriété personnelle.

Nous avons des raisons de penser que M. le président du Conseil est de cet avis. C'est à la réalisation d'une œuvre de réformes pratiques, d'une œuvre de concorde et d'humanité, d'entente entre tous les citoyens pour le bien général, d'une œuvre de rénovation bienfaisante et féconde, qu'il entend consacrer ses efforts. Pour l'accomplir « avec cette prudence, cette pondération, cette méthode » qu'il a déclarées nécessaires, il fait appel à tous les concours républicains ; les qualificatifs importent peu.

Dans les jardins zoologiques

M. Charles Snyder, le gardien en chef du jardin zoologique de New-York, vient de faire avec succès une opération chirurgicale à « Rex », le grand cobra royal, un des serpents les plus dangereux de l'établissement.

Le reptile avait un abcès qui, depuis quelques temps, étant devenu très gros, menaçait sérieusement sa vie. Les vétérinaires, chargés de soigner les animaux malades du Jardin, refusèrent toute intervention, aucun d'eux ne voulant risquer sa vie.

Alors le gardien en chef, réputé par son art de dompter les serpents, jeta dans la cage un serpent noir pour le dîner du cobra, « Rex » essaya d'avaler d'un trait sa proie, mais le serpent noir lui resta dans la gorge.

M. Snyder profita de l'instant et se glissa, un couteau à la main, dans la cage.

Pendant que le cobra faisait des efforts pour faire passer le morceau resté dans sa gorge, le gardien fit quelques incisions et ouvrit l'abcès. Il eut juste le temps de se sauver par un bond en arrière, car le cobra qui venait de terminer son repas s'était lancé sur M. Snyder, sans cependant l'atteindre.

L'opération était une des plus dangereuses qu'on ait jamais faites, et M. Snyder est aujourd'hui, à New-York, le héros du jour.

Le rhinocéros du jardin zoologique de Francfort, qui était malade depuis plusieurs mois, donnait ces jours derniers de tels signes de détresse, qu'on se décida à l'abattre.

On s'adressa en conséquence aux autorités militaires pour l'exécution de cette sentence. Mais, sur la demande du médecin-inspecteur du corps d'armée, il fut décidé d'expérimenter sur la brute l'effet de la scopolamine, le poison le plus violent connu, car un milligramme suffit pour foudroyer

un homme. L'exécution a eu lieu par les soins du médecin major Marx qui a administré au rhinocéros une dose de deux grammes de scopolamine, quantité suffisante pour tuer deux bataillons sur pied de guerre. L'effet a été concluant. La victime qui était couchée s'est dressée soudain sur ses pattes, puis est retombée morte.

Le rhinocéros abattu valait, paraît-il 38 000 francs au cours du jour.

Singulière situation

Une correspondance de Strasbourg fait connaître la singulière situation de l'exécuteur des hautes œuvres du royaume de Prusse.

On vient d'exécuter dit le correspondant, un assassin dans la cour de la prison d'Elbing et, ce matin, on a procédé à la même opération à Trèves. D'aucuns vont croire que le bourreau, en Prusse, fait des affaires d'or. Erreur, grave erreur, et ceux qui en douteraient n'auront qu'à lire une annonce, une petite et peu tapageuse annonce, que nous venons de relever à la sixième page des gazettes d'outre-Rhin.

En quelques lignes, Aldwin Engelhardt, ex-bourreau de Prusse, avertit le public qu'il est sans place depuis l'avènement du nouveau ministre de la justice. À l'époque où il était encore exécuteur des hautes-œuvres, Aldwin Engelhardt avait dû rechercher une profession accessoire, afin de pouvoir subvenir aux besoins des siens. Par là-bas, le bourreau travaille à la pièce, si l'on peut dire. En effet, il touche tant par tête, mais comme les têtes qui tombent se font de plus en plus rares, il travaille littéralement pour le roi de Prusse.

Tout en restant bourreau, il devait représenter d'une maison de conserves. À vendre du gibier en daube, il gagnait beaucoup plus qu'à dresser les bois de la Veuve pour le gibier de cour d'assises. Seulement, voilà, la maison de conserves aprit, par suite d'une indiscretion, ce que son représentant faisait dans l'intimité des cours de prison et le renvoya. A son tour le ministre le remercia. L'ancien bourreau fait, maintenant, ses offres de service comme garçon de restaurant.

Déménagement d'une colline

En Amérique, on déplace les gares, les églises, les gratte-ciel avec une facilité dérisoire.

Les Anglais font peut-être mieux encore, puisqu'ils déplacent les collines.

Dans le district minier de Northamptonshire, un ingénieur, M. Grossmith, vient d'inventer un appareil qui enlève une colline par tranche et la réédifie à quelques mètres plus loin.

Un filon de minerai ayant été découvert sous une colline, les exploitants avaient attaqué le terrain au moyen d'un excavateur. Les terres provenant de ce travail étaient apportées au loin, au moyen de brouettes par une légion d'ouvriers. La lenteur et la difficulté de ce travail frappèrent M. Grossmith, qui se prit la tête dans les mains, réfléchit quelques instants et trouva le principe d'un appareil fort ingénieux. Celui-ci ne peut mieux se comparer qu'à une immense roue de bicyclette d'un diamètre de trente mètres placée horizontalement sur un pivot.

Ce qui serait la jante de la roue de bicyclette est ici une sorte de réservoir circulaire, capable de recevoir les terres provenant des emprises de l'excavateur. Quant l'appareil est mis en marche, les terres, apportées par les godets de l'excavateur, sont précipitées dans le réservoir et, de là, conduites à l'extrémité de la roue. C'est ainsi que la colline fond d'un côté, tandis qu'un nouvel accident de terrain naît et grandit à peu de distance de là.

Les végétariens

On mande de Bellingona que la fameuse colonie végétarienne du *Mont Vérité*, près d'Ascona, a cessé d'exister. Son propriétaire, M. Odenkoven-Hofmann vient de congédier ses derniers hôtes, et lui-même a quitté l'endroit.

On sait comment elle fut fondée, M. Odenkoven avait été guéri d'une longue et cruelle maladie par le végétarisme. Pendant sa cure, il s'était convaincu plus profondément d'idées qui lui étaient déjà chères auparavant. Le désir lui vint d'en finir avec la vie mondaine qu'il avait menée jusque-là et que sa position sociale le destinait à continuer.

Il trouva une âme aux penchants analogues en Mlle Ida Hofmann qui est aujourd'hui son épouse.

La santé précaire de son père avait conduit celle-ci dans la maison de santé où M. Odenkoven achevait sa cure. Ils firent connaissance et s'apprécièrent. L'enthousiasme de son compagnon en faveur de la création d'une colonie d'hommes nouveaux et libres gagna la jeune fille. Elle se déclara prête à se mettre à l'œuvre avec lui. Après de longues recherches, ils décidèrent de se fixer dans cette merveilleuse région du Lac Majeur près d'Ascona. La colline dont ils firent l'acquisition fut symboliquement baptisée par eux *Mont Vérité*.

Leur habillement consistait dans une veste à la nazarenne ; ils dormaient, sauf en temps orageux, sur la terre nue, et ils prenaient tous les jours un bain de soleil.

INFORMATIONS

Au Maroc

Samedi, le convoi a été attaqué au lieu habituel. Deux soldats ont été blessés, l'un au bras, l'autre à la main.

Le régiment de Léon, parti pour La Restinga, est arrivé dimanche à midi, sans incident. L'artillerie protège toujours les convois et les colonnes.

Samedi soir, la voie ferrée minière espagnole a été terminée jusqu'à l'embranchure de la Mar-Chica. L'entrepreneur active les travaux, afin que la ligne puisse entrer en service le plus tôt possible.

Dans la matinée, on a envoyé en reconnaissance deux compagnies ; elles sont arrivées près d'un coteau proche de Mezquita et du campement occupé par un bataillon. Quelques Maures ont tiré des coups de fusils, puis se sont retirés.

Un vent violent s'est élevé, une barque a sombré en deça de la jetée commerciale. Les voyageurs ont été transportés sur un navire et le bateau de la Compagnie a fait prendre la mer à son équipage.

Hier soir, différents groupes de Maures ont été aperçus sur les pentes du Gurugu, où ils tenaient conseil. Les canons des forts de Camellos les ont dispersés, leur causant des pertes.

L'artillerie a construit un réduit pour placer des pièces de montagne, dans le but d'appuyer par des tirs les convois et les colonnes de protection.

La colonne du Cabo del Agua est revenue, après avoir incendié les maisons de la famille Hamun. Au cours de la fusillade qui s'est engagée à cette occasion, un caporal de la police a été grièvement blessé. Le détachement chargé dimanche de la protection du convoi a dû engager une fusillade, au cours de laquelle il a eu deux soldats blessés. Le vent soufflait en tempête. Les navires de l'escadre se sont réfugiés aux Chaffarines.

Pendant la journée, la fusillade a continué sans intensité. Samedi soir, la fusillade ordinaire a repris. Les mortiers ont pris part au feu, détruisant les refuges de l'ennemi. La fusillade continue sans incident.

Duel au canon

On mande d'Alhucemas à la date du 28 août :

L'ennemi ayant changé de place ses deux canons, a bombardé de nouveau la place. Le tir était mieux dirigé ; un boulet a même atteint une meurtrière de la place. Par un feu vigoureux les batteries espagnoles ont imposé silence aux canons ennemis.

Election sénatoriale

Morbihan

Inscrits, 1.006. — Volants, 1.001
MM.
De Kerdrel, conserv. Elu 682 voix
Guyeyss, député..... 300
Divers..... 15
Bulletins blancs..... 4

Il s'agissait d'élire un quatrième sénateur, par suite de l'attribution au département du siège d'inamovible, transformé en siège ordinaire, par suite du décès de M. Gouin.

La dernière élection sénatoriale du Morbihan a eu lieu lors du renouvellement du 7 janvier 1906. La liste monarchiste fut élue par 760 voix contre 220 à la liste républicaine.

Les réintégrations dans les P. T. T.

On annonce que M. Millerand, ministre des travaux publics et des postes et télégraphes, aurait décidé la réintégration pour le 1^{er} septembre prochain de cent vingt et un employés appartenant à diverses catégories de révoqués lors de la dernière grève.

Ainsi qu'il l'avait annoncé dernièrement, M. Millerand, ministre des travaux publics, vient de signer une nouvelle série de réintégrations qui auront leur effet à partir du 1^{er} septembre. Ces réintégrations, au nombre de 146, se répartissent comme suit : 121 agents, 7 dames, 12 sous-agents, 6 ouvriers.

M. Légitimus en prison

M. Légitimus est toujours détenu. Le tribunal lui a accordé sa mise en liberté provisoire sous caution de 8.000 francs, mais le député de la Guadeloupe ne possède point cette somme. Il a deux maisons, sur lesquelles il a voulu prendre des hypothèques dans le but de payer sa caution, mais ni les notaires ni les particuliers n'ont voulu accepter les garanties hypothécaires qu'il leur offrait. D'autre part, les avocats du barreau de la Pointe-à-Pitre ont refusé d'assister M. Légitimus pour des raisons politiques. Le député a donc demandé le concours d'un étudiant en droit, M. Adolphe Lara, mais le président du tribunal a refusé d'agréer ce choix.

M. Légitimus est donc en prison, sans avocat et sans moyens de trouver les 8.000 francs nécessaires pour constituer sa caution.

La semaine d'aviation

Prix des aéronats, 50 kil. 10.000 fr.

1^{er} Dirigeable militaire « Colonel-Renard », en 1 h. 19 m. 49 s. 1/5.
2^o Dirigeable « Zodiaque », en 1 h. 25 m. 1 s.
Records très inférieurs à ceux des aéronaves.

Prix de l'altitude, 10 000 fr.

1^{er} Latham, 155 mètres de hauteur (record du monde) ;
2^o Farman, 110 mètres ;
3^o Paulhan, 90 mètres ;
4^o Rougier, 55 mètres.

Prix de la vitesse, 30 kilomètres

1^{er} prix, 10 000 fr., Curtiss (Américain), biplan américain, temps avec pénalisation, 25' 49" 1/5 ; temps réel : 23' 29" 1/5.
2^o prix, 5 000 fr., Latham (Français), monoplane : 26' 33" 1/5 ; temps réel : 25' 18" 1/5.
3^o prix, 3 000 fr., Tissandier (Français), biplan américain, 28' 59" 1/5.
4^o prix, 2 000 fr., Lefebvre (Français), biplan américain, 29 minutes.
5^o, De Lambert (Russe), biplan américain, 29' 9".
6^o, Latham : 29' 11" 2/5, temps réel : 26' 32" 2/5.

7^o, Paulhan (Français), biplan français, 32' 49" 4/5.

8^o, Bunau-Varilla (Français).

9^o, Sommer (Français), biplan anglais, 1 h. 19' 33" 1/5.

Les pénalisations, qui varient de 1/10 à 1/20 du temps réel, ont été infligées aux concurrents qui ne sont pas sortis aux jours qui leur étaient désignés.

Prix des Passagers, 10 kilomètres

1^{er}, Henry Farman (Anglais), 10 000 francs, vol avec deux passagers, sur biplan anglais, en 10 m. 39 s.
2^o Farman, avec un passager, en 9 m. 52 s. 4/5.
3^o, Lefebvre (Français), avec un passager, sur biplan américain, 11 m. 30 s. 4/5.

Prix du Tour de Piste

1^{er}, Blériot (Français), 7.000 fr., sur monoplane français, en 7 m. 47 s. 4/5.
2^o, Curtiss (Américain), 3 000 fr., sur biplan américain, en 7 m. 49 s. 2/5.

Record du Monde vitesse

Blériot, 76 kilomètres 955 à l'heure.

Le Prix des Mécaniciens

Reims, 30 août. — Les commissaires sportifs ont fait connaître ce matin le résultat du Prix des mécaniciens, disputé hier, et qui s'établit ainsi :

Premier prix, 2.000 francs : Etienne Bunau-Varilla, 70 kilomètres.
Deuxième prix, 1.000 francs : Rougier, 60 kilomètres.
Troisième prix, 500 francs : Sommer, 40 kilomètres.

Leurs équipes de mécaniciens touchent respectivement des primes correspondant au nombre de kilomètres parcourus à raison de 5 francs le kilomètre.

Ce qu'ils ont gagné

Il est intéressant de relever maintenant la somme que chacun des aviateurs a gagnée comme prix pendant ce meeting :

Henry Farman : 50 000 + 10 000 = 60 000 francs.
Hubert Latham : 25.000 + 5 000 + 10 000 = 45 000 fr.
H. Curtiss : 25.000 + 10.000 + 3.000 = 38.000 fr. Plus un objet d'art de 12.500 francs.
Paulhan : 10.000 francs.
Tissandier : 5.000 + 3.000 = 8 000 fr.
Blériot : 7.000 francs.
De Lambert : 5.000 francs.
Lefebvre : 2.000 francs.
Bunau-Varilla : 2.000 francs.
Rougier : 1.000 francs.
Soit en tout 188.000 francs de prix en espèces, que nos aviateurs se sont partagés pendant ces huit jours.

Terribles inondations au Mexique

Le grand nombre de morts à Monterey, où six cents personnes auraient péri, est dû au fait que la rivière Santa-Catalina, dont les eaux montaient depuis trois jours, sortit brusquement de son lit et balaya tout sur son passage.

A Monterey et dans tout le faubourg San-Luisito, les rues ont été transformées en véritables torrents, qui emportaient les bâtiments, inondaient et détruisaient l'intérieur des églises et autres grands édifices. L'eau atteignit même les toits des maisons, et un grand nombre de personnes se sont noyées dans leur chambre à coucher.

Partout, dit-on, dans les rues on voyait flotter les cadavres. L'éclairage électrique ne fonctionnait plus, et l'obscurité régnait. Bientôt, les maisons situées dans les quartiers supérieurs de la ville étaient remplies de réfugiés ; les églises étaient transformées en hôpitaux. Le gouvernement mexicain a envoyé des troupes sur les lieux. On demande des secours aux habitants des Etats-Unis. Quinze mille personnes seraient sans abri, et les dégâts s'élevaient à environ 75 millions de francs.

Le débordement de la Santa-Catalina a détruit de nombreux villages, neuf ponts de chemin de fer et plus de 70 kilomètres de voie ferrée.

Petites Nouvelles

On annonce la mort du P. du Lac, dans la maison de santé des frères de Saint-Jean-de-Dieu, où le célèbre jésuite s'était retiré depuis le mois de février dernier. Le P. du Lac était né le 21 novembre 1835.

Le président de la République a reçu la lettre par laquelle S. M. le roi d'Espagne lui notifie la naissance de sa fille, la princesse Béatrix-Isabel-Frédérica-Alfonsa-Eugénia-Cristina-Maria-Térésia-Bienvenida-Ladislau.

De grandes fêtes ont eu lieu dimanche à Tourcoing, à l'occasion des noces d'or de cinq ménages ouvriers, les époux Lebrun-Lietaer, Scubeq-Billet, Vienne-Delannoy, Vanlbergh-Vermaux et Vermersch-Vandaele, qui ont célébré le cinquantième anniversaire de leur mariage.

Un orage, accompagné de grêle et de tonnerre, s'est abattu sur l'arrondissement de Sartène. Les vignes non encore vendangées et la récolte de maïs qui s'annonçait excellente ont grandement souffert. Les cours d'eau subitement grossis sont sortis de leur lit et plusieurs bestiaux ont été noyés. La foudre est tombée en plusieurs endroits.

On mande d'Antibes que le vice-amiral Barnaud est mort à sa villa Delphine. Le vice-amiral Barnaud était né en 1845; il avait été fait vice-amiral en 1907.

Le gouvernement vient d'accorder un secours à Mme Renaud, femme du gendarme de la brigade de Ligny (Saône-et-Loire), qui a reçu une balle de revolver dans le ventre, en voulant désarmer un fou. De plus, le général Brun, ministre de la guerre, a conféré la médaille militaire au gendarme Renaud.

Le sous-marin américain « Narval » vient d'établir un record en parcourant 300 milles, soit environ 450 kilomètres sans arrêt, à la vitesse moyenne de 12 nœuds et demi.

CHRONIQUE LOCALE

Dynasties républicaines

Sous ce titre, X. Pinxit écrit dans le Quercinois :

« Savez-vous pourquoi MM. les parlementaires blocards sont très empressés à se faire nommer conseillers généraux ?

Parce que cela fortifie leur position dans leur circonscription. Ils surveillent de plus près leurs intérêts, retiennent pour leur clientèle toutes les places, toutes les faveurs, accaparent enfin toute l'influence que comportent les mandats électoraux. La plupart d'entr'eux, est-il besoin de le rajouter, sont encore maires de leur commune. Cet ensemble de fonctions électives, constitue un fief très solide... »

X. Pinxit a voulu formuler dans ces lignes, de vives critiques contre l'acaparement des fonctions électives par une même personnalité, mais il a cru que seuls les blocards seraient atteints par ses critiques.

X. Pinxit s'est trompé : ce ne sont pas les blocards seuls qui accaparent les fonctions électives : les adversaires ne s'en privent guère, et s'ils ne le font pas c'est parce qu'ils ne peuvent décrocher la timbale.

X. Pinxit doit se souvenir qu'à Cahors même, son député a brigué toutes les fonctions électives, mais qu'il n'a pas réussi.

Alors, c'est du dépit ? Au surplus, est-ce que des personnalités du parti de X. Pinxit ne cumulent pas ces fonctions ?

La critique ne saurait donc toucher les blocards.

L. B.

Les vins de Cahors

M. Delbreil, président de la Commission départementale du Lot, pour la délimitation de la zone viticole bordelaise, vient d'adresser la lettre suivante à Monsieur Ruau, ministre de l'Agriculture :

Monsieur le ministre,

La région viticole de Cahors vient d'être très péniblement impressionnée par le projet de décret sur la délimitation de la zone bordelaise.

Si ce décret était mis en vigueur, notre contrée viticole serait plongée dans une crise des plus intenses.

Depuis des siècles nos vigneronnages ont fait pour les Bordelais, le vin médecin dont le commerce bordelais a toujours eu besoin et qui lui sera indispensable dans l'avenir comme dans le passé.

C'est pour porter notre vin à Bordeaux que notre rivière, le Lot, a été canalisée la première de toutes.

C'est avec les Cahors que les vins légers du Bas-Pays ont été unifiés pendant des siècles et c'est le produit de ces habiles unifications qui est allé par delà les mers conquérir la réputation mondiale dont jouissent les vins de Bordeaux.

Ils le savent bien les représentants du haut commerce des vins, que l'on demande l'opinion autorisée de M. Paul Forsans, président du Syndicat national du commerce en gros des vins et spiritueux de France. Il dira que priver le Bordeaux, des vins de Cahors serait commettre une faute énorme.

Tant de siècles de labeur et de collaboration précieuse doivent-ils s'effacer devant les mesquines intrigues dont l'exemple nous est en ce moment fourni par le département de la Gironde ?

La loi du 5 août 1908 pourrait-elle ne sauvegarder que les intérêts de ceux qui font beaucoup de bruit ?

C'est au nom de la justice, comme il convient dans un pays libre, que je viens vous prier, M. le ministre, de bien vouloir accorder à une délégation de la Commission que je préside, l'honneur d'être reçue par vous.

Nous avons la conviction de pouvoir vous démontrer que la loi de délimitation peut être appliquée sans créer de privilèges et en respectant tout les intérêts en présence.

La lecture du rapport que notre commission a adressé au Ministère en octobre 1908, établit le bien fondé de nos droits.

Nous ne demandons pas à vendre à Cahors des vins de Bordeaux, mais bien à continuer à vendre aux Bordelais comme nous l'avons toujours fait, les vins généraux dont ils auront toujours besoin.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments dévoués. DELBREIL.

Postes et télégraphes

Dans la liste de classement des postulants reconnus admissibles à l'emploi de dame employée des postes et télégraphes à la suite du concours des 6 et 7 mai 1909, nous relevons les noms suivants des postulantes du Lot : Mlles Rulhe, Ginibre, Debésa et Pennequin.

Agression

Ces jours-ci, nous avons relaté l'agression dont faillit être victime un commissionnaire, qui, sur la route de Vers, fut arrêté par un individu, enfermé à cette heure, dans la maison d'arrêt de Cahors.

Une agression identique a été commise dans la nuit de vendredi, mais heureusement l'agresseur n'a pas eu l'avantage.

M. Malique, jardinier revenait en voiture de la foire, lorsque sur la route, il fut arrêté par un individu à mine patibulaire.

M. Malique continua sa route, mais arrivé à Catus, à un endroit où des secours pouvaient lui être portés par

des voisins, il arrêta la voiture, attendit l'individu, le saisit et le traîna à la gendarmerie.

Cet individu eut beau gesticuler, crier, il n'obtint que la satisfaction de n'être pas trop malmené par M. Malique, dont la force herculéenne avait largement raison de la résistance du malandrin.

L'agresseur fut enfermé dans le violon de la gendarmerie : c'est un trimardeur sans domicile fixe, sans profession.

Il a été conduit à Cahors, où il a trouvé un refuge dans la prison.

Qui l'a trouvé ?

Il a été perdu samedi, sur la route de Montauban à Cahors, un carton à chapeau.

La personne qui l'a trouvé est priée de vouloir bien l'adresser à M. Lasaygues, hôtel des Ambassadeurs à Cahors.

Bonne récompense.

Remerciements et félicitations.

Un groupe de jardiniers de Bordeaux (Gironde), par l'organe de l'un d'eux, M. Franco, nous prie de transmettre leurs félicitations et remerciements à M. Laurent Alphonse, horticulteur à Cahors, qui, en 1907, nous avait communiqué un moyen de détruire les courtilières et autres vermines du sol, à l'aide du carbure de calcium.

Tout heureux des résultats obtenus, grâce à ce moyen, les maîtres jardiniers de Bordeaux ont voulu, en nous écrivant, donner un témoignage de sympathie et de reconnaissance à M. Laurent Alphonse.

Fête votive

Favorisée par un temps superbe la fête du faubourg Labarre a obtenu dimanche un vif succès.

Une foule énorme n'a cessé, durant la journée et surtout dans la soirée de circuler sur la place des Mobiles décorée avec beaucoup de goût.

Nombreux furent les danseuses et les danseurs qui se livrèrent aux ébats chorégraphiques, enlevés par un orchestre très bien composé.

La journée de lundi fut également des plus intéressantes : les attractions et jeux divers provoquèrent beaucoup de joie parmi les enfants du quartier.

Le soir, un bal public eut lieu et, comme le dimanche, il obtint un vif succès.

A minuit, la fête fut clôturée par le grand père.

Félicitations aux organisateurs

Trophée de France

Dimanche a été courue, sur un parcours de 100 kilomètres, la course cycliste du Trophée de France, organisée par les fils de Peugeot frères.

Le départ de Cahors pour Luzach a été donné, aux dix coureurs dont les noms suivent, à 2 h. 4' 30" :

MM. Bailly, Gibert, Vincens, Loulmet, Célerié, Laur, Dedieu, Médard, Parcellé et Fernand.

L'arrivée de Luzach à Cahors a eu lieu à 3 h. 24' 30".

Passent ensemble au contrôle : MM. Vincens, Bailly, Fernand, Loulmet, Noël et Gibert. Viennent ensuite ; MM. Parcellé, Dedieu, Médard et Célerié.

Le lot de coureurs continus sur Laibenque pour arriver de nouveau à Cahors à 4 heures 54' 15" et se diriger sur Vers.

Passent au contrôle : MM. Bailly, Vincens, Gibert, Loulmet et Fernand.

Au retour de Vers, le classement d'arrivée est le suivant : 1° prix, M. Bailly, de Cahors, à 5 h. 59' 30" ; 2°, M. Loulmet, d'Arcambal, à 5 h. 59' 30" ; 3°, M. Gibert, de Cahors, à 5 h. 59' 30" ; 4°, M. Vincens, de Cahors, à 5 h. 59' 30" ; 5°, M. Vincens, de Cahors, à 5 h. 59' 30" ; 3/5.

Les 100 kilomètres ont donc été couverts en 3 heures 55 minutes.

CLUBS. — Le « Vélo Sport Cadurcien » est qualifié pour aller courir la demi finale, le 19 septembre à Montauban.

Chute malheureuse

Dimanche soir, vers 11 heures, alors que la fête de Labarre battait son plein un accident regrettable s'est produit.

Un brave ouvrier, M. D... était assis sur la murette qui borde la place des Mobiles et regardait la fête, lorsque deux jeunes gens se tenant par le bras le bousculèrent violemment.

Au choc, D... tomba et si malheureusement qu'il se blessa très grièvement à la jambe.

Des personnes accoururent et étant vident D... qu'on dut transporter chez lui où des soins lui furent donnés par M. le docteur Gélis qui constata que D... avait une jambe cassée.

Les Manœuvres du 17^e Corps

Programme général des manœuvres

I. — Situation générale connue des deux partis le 8 septembre, à 4 h. du soir.

Une armée du Nord, maîtresse de Bordeaux et de Périgueux, marche sur Toulouse. Elle a débarqué, dès le 7 septembre des troupes entre Nérac et Valence d'Agès.

Ces troupes sont échelonnées, le 8, entre Agen et Avalliers, avec une assez nombreuse cavalerie dans la région de Castelsarrasin.

Elles constituent le parti Nord (manchou blanc) et ont pour mission de rechercher l'adversaire, de couvrir les débarquements de l'armée du Nord et d'assurer ses débouchés dans la direction de Toulouse.

Une armée du Sud est en formation dans la région de Toulouse.

Ses avant-gardes occupent Auch et Toulouse et doivent être renforcées par des troupes échelonnées entre Saint-Gaudens et Muret. L'ensemble de ces forces forme le parti Sud, opposé au parti Nord, avec la mission de couvrir la concentration de l'armée du Sud contre les entreprises de l'ennemi signalé dans la vallée de la Garonne, à l'ouest de Castelsarrasin.

Les deux partis qui ont achevé leurs préparatifs dans la journée du 8 septembre, sont en mesure de commencer leurs opérations, le 9 septembre, dès trois heures du matin.

Le général, directeur des manœuvres, Signé : MICHEL.

Instructions du directeur des manœuvres

Opérations sur le terrain

Les manœuvres du 17^e corps d'armée en 1909 auront lieu du 9 au 18 septembre, dans la région comprise entre Castelsarrasin, Agen, Mirande, Lombez, Muret et Toulouse.

Elles comprendront trois périodes de manœuvres de division contre division, précédées d'une journée de repos.

A chaque période, le directeur des manœuvres précisera la situation et la mission des deux partis, indiquera l'heure à laquelle les hostilités pourront commencer et fera connaître ultérieurement le moment où elles devront prendre fin. Dans ces limites les généraux de division auront toute latitude pour régler, comme ils l'entendent, la marche de leurs opérations pendant toute la période.

Les troupes de toutes armes auront donc à vivre, à se garder à se maintenir en liaison, à s'éclairer, à marcher, stationner et combattre de jour et de nuit, comme en campagne, jusqu'à ce qu'une solution définitive intervienne entre les deux partis.

Progression à suivre

Les manœuvres de la première période de division contre division seront, pour les états-majors, les officiers de tout grade et les troupes elles-mêmes, des manœuvres d'étude, de mise au point, de perfectionnement de l'instruction. Dans les premiers jours, les hésitations et les fautes seront sans doute nombreuses, elles seront rectifiées, sur place, par les arbitres ; elles s'atténueront au cours des manœuvres suivantes et finiront par disparaître.

Dans cette période de début, les hommes de l'armée active et les réservistes ne sont pas encore complètement entraînés. Les étapes journalières ne pourront dépasser 24 kilomètres. Cette convention nécessaire, étant commune aux deux partis ne peut exercer aucune influence sur la conduite même de leurs opérations.

A la deuxième période, les divisions changeront de parti et les arbitres d'ensemble changeront eux-mêmes de division. Cette mesure placera tout le monde dans des conditions nouvelles, et l'intérêt de la manœuvre ne peut qu'y gagner.

La troisième période sera consacrée à un engagement de deux jours, poursuivi sans interruption, jusqu'au choc final entre les deux adversaires. Elle permettra de constater les résultats de la méthode suivie pendant les deux premières périodes, le degré d'entraînement des troupes et l'instruction des deux décisions en ordre dispersé, en fin de manœuvre.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 30 Août, 1 h. 45 s.

Dans la Chaouia

L'agitation règne parmi les tribus de Donkhala ; les autorités militaires françaises surveillent l'effervescence pour éviter une répercussion dans la Chaouia.

Arrestations arbitraires

M. Briand a reçu ce matin M. Lépine, préfet de police, qui lui a fait connaître les résultats de l'enquête sur les arrestations arbitraires du Bois de Boulogne.

L'enquête du ministre de la justice sur cette affaire sera communiquée demain.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 31 Août, 1 h. 45 s.

Conseil des Ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni à Rambouillet. M. Briand a entretenu le Conseil des démarches faites auprès du sultan pour arrêter les cruautés au Maroc.

Les loteries

Il a été annoncé en outre que des mesures avaient été prises pour la liquidation des loteries.

Pour les services publics

M. Cochery a annoncé qu'il étudierait le moyen de mettre à la disposition des services publics les immeubles provenant de l'application de la loi de séparation.

Le budget

Il a ensuite exposé le budget et indiqué les mesures préparées pour équilibrer le budget sans créer d'obligations à court terme. AGENCE FOURNIER

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C^o

Fermes & Châteaux

Sommaire du N^o 49, 1^{er} septembre 1909

Couverture : La Chasse en baie de Somme.

Frontispice : Le Prince de Galles à la chasse aux Grouseaux.

Au Grand Air : En chasse, par Cunisset-Carnot.

Un grand élevage en Craonnais : Le Domaine de Blochet, par Paul Messier.

Chiens d'arrêt Anglais ou Chiens d'arrêt Français ? par Jacques Lusigny.

A l'Exposition canine d'Aix-les-Bains, par M. A. Gerbersy.

Le Jardin d'un Artiste, J.-C.-N. Forestier.

A l'Exposition de Nancy : La Ferme Lorraine, par J. Marin.

Au Polo Club de Deauville : Coupe Grammont (photos).

La culture forcée en pleine terre, par Caillaud.

Pour les Jardins, par R. L.

Camping pratique dans les Pyrénées, par Rudaux.

Le cheval de guerre au Concours Central de Saumur en 1909.

La chasse en baie de Somme, Pierre Lenglé.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C^o

MUSICA

Sommaire du N^o 84 de septembre 1909

Couverture : Le Compositeur Johann Brahms.

Frontispice : Un petit Prodiges : Mlle Van Barentzen, premier prix de piano (1909).

Chronique du mois, par Georges Pioch.

Gioacchino Rossini, par Henri de Curzon.

L'École Flamande, par J. Van den Hende.

Les « Grandes Epoues de la Musique », à la Schola Cantorum, par Robert Derville.

Les Lauréats du Conservatoire, Fernand Fauré.

A propos du 80^e anniversaire de Franz Schubert, Brétigny.

Le Polkore Romain, par Stan Golestan.

La Flûte à travers les âges, par E. Vidal et A. Hervé.

La maison de retraite Verdi, à Milan, Domingo Domini.

Ce numéro contient un album de 24 pages de musique, chefs-d'œuvres classiques, sonates, par Johann Kuhnau.

Castor et Pollux, par Jean Philippe Rameau.

Œuvres nouvelles, Valse caprice pour piano, E. Jacques Dalcroze.

Le jour, mélodie, chant piano, par Xavier Leroux.

Mennet pour piano, Hedwiga Chrétien.

Le Crapand et la Grenouille, chanson pour enfant, Ad. Remy.

Valse ébouriffante pour piano, P. Julien.

Morceau pour harpe à pédales, par Edmond Diet.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C^o

Femina

Sommaire du N^o 207 du 1^{er} Septembre

Couverture : Mlle Chenal.

Frontispice : Mme Second-Weber devant le mur d'Orange.

A la gloire de Victor Hugo, Hélène Avryl.

Au Polo de Deauville.

Programme champêtre, Marcel Prévost de l'Académie française.

Le mois musical, Notes sur des notes, Reynaldo Hahn.

La vie en beauté. Les grandes collectionneuses, Daniel Lesueur.

Une escalade de la Dent du Géant, Stella Croissant.

Les élégances au Grand Prix de Deauville. La Grande semaine sur la Côte Normande, Fl.

Garden-Party Femina à Houlegate.

La Mode et les modes. La Jolie des dessous, Marie-Anne l'Houroux.

L'Art de plaire. La Toilette et la Beauté, Abel Bonnard.

FEUILLETON DU Journal du Lot 21

LES RÉPROUVÉS

Par CH. BERNARD-DÉROSNE

VII

Enterrement du passé

Il mit son chapeau, le rabattant toujours sur les yeux, paya le barbier et s'éloigna. Il se dirigea tout droit vers les docks et s'informa du steamer L'Electre.

L'arrivée n'aurait lieu que le lendemain au plus tôt.

Rassuré sur ce point, il revint chez le tailleur pour choisir ses vêtements neufs. Cette opération l'occupa longtemps, car il fut aussi difficile à contenter sous ce rapport qu'il l'avait été pour sa barbe et ses cheveux.

Aucun vieux garçon pointilleux, qui a consacré aux soins de sa toilette les plus beaux moments de sa vie, n'aurait été aussi fastueux que ce vagabond qui avait eu les cordes tendues pendant dix ans et avait porté l'habit des forçats pendant treize ans de suite, à Norfolk.

Mais il ne fit pas preuve de mauvais

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

goût dans le choix de son costume. Il ne choisit pas des couleurs voyantes ou des vêtements d'une coupe exagérée. Au contraire, l'habit qu'il prit était parfaitement en harmonie avec le genre dans lequel il avait fait tailler ses cheveux et friser sa moustache.

Ce fut la mise d'un gentleman entre deux âges fashionable, mais scrupuleusement simple et ne choquant l'œil ni par la couleur, ni par la coupe.

Quand sa toilette fut complète, depuis son chapeau de vingt-cinq francs, jusqu'à ses bottes vernies qui moulait son pied bien fait, il quitta le petit salon où il avait changé d'habits, et parut dans la boutique ganté d'une main seulement et portant une canne.

Le marchand et son commis furent stupéfaits.

Si ce changement complet vous avait coûté cinquante livres, Monsieur, au lieu de 18, vous n'auriez pas à regretter votre argent, car vous ressembliez à un duc ! s'écria le tailleur dans son enthousiasme.

J'en suis charmé, dit Wilmot avec insouciance.

Il se planta devant la glace et roula sa moustache en se regardant d'un air pensif avec un sourire sur la physionomie.

Il se fit ensuite rendre la monnaie, la compta, et mit l'or et l'argent dans la poche de son gilet.

Ses manières étaient aussi changées que sa personne. Il était entré dans la boutique à huit heures du matin en vagabond, tant au physique qu'au moral ; il en sortait maintenant en gentleman aux allures aisées, au ton radouci, hautain, et sûr de lui-même.

Oh ! à propos ! dit-il en s'arrêtant sur le seuil de la porte, je vous serais obligé de faire un paquet de toutes mes vieilles nippes et de l'envelopper d'une feuille de papier brun. Liez-le fortement, je le prendrai ce soir à la nuit.

Après cette recommandation faite d'un ton d'indifférence, Wilmot quitta la boutique ; mais quoi qu'il fût maintenant aussi bien mis et eût aussi bonne tournure que n'importe quel gentleman dans Southampton, il enfla la première ruelle et sortit de la ville pour aller se promener seul au bord de l'eau.

Il suivit le rivage jusqu'à un village près de la rivière et à quelques milles de Southampton.

La, il entra dans une petite taverne enfumée, très paisible et peu fréquentée, commanda du brandy et de l'eau à une jeune fille qui travaillait derrière le comptoir et pénétra dans une salle boisée, à plafond bas, dont les murs étaient ornés çà et là d'affiches de commissaires-priseurs annonçant les ventes prochaines de bestiaux, de fermes et d'ustensiles de labourage. Parmi ces affiches apparaissaient quelques tableaux des

heures de départ du chemin de fer.

Wilmot eut toute la salle à sa disposition.

Il s'assit à côté de la fenêtre ouverte, prit un journal de province et essaya de lire.

Mais cet essai fut infructueux. D'abord il n'y avait pas grand-chose à lire dans le journal, et ensuite Joseph n'aurait pu fixer son attention sur la page que regardaient ses yeux, quand bien même cette feuille de papier imprimé eût renfermé toute la sagesse du monde.

Non, il ne pouvait lire ; il ne pouvait que songer à l'étrange

Des Vars, l'Aubade, J. Ch. Normand. Femmes d'autrefois, Mme de Chateaubriand, Hélène Avryl. Les Contes inédits de Fémina : En cherchant la Fée, F. de Nion. Les Bavardages de Française. Le Bloc-Notes de Fémina. Energie américaine, S. R. Energie Française, A. O. Tout au Raïa, Jeanne Tournier. Une vraie Jeune fille, Roman inédit, par Maurice Yaucaire et Marcel Lugnet.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C^{ie}

LA VIE AU GRAND AIR

Sommaire du n° 54 du 28 Août 1909

Couverture : Un vol de Tissanier. Frontispice : Un virage de Latham au pylône du Champ de Béthény. Le Moteur d'aviation, H. Petit. L'Accident de Maisons-Lafitte. La Grande semaine de Champagne (photographies). Les Sports à l'Exposition de Nancy. Parent est champion du monde, J. B. Les premiers vols à Béthény. Le Carnet du Sportsman. Une fête de Chauffeurs, M. V. Les Championnats du Monde d'Aviation, Delaplane. De Deauville à Dieppe, Stuart.

Arrondissement de Cahors

Craysac

Incendie. — Jeudi soir, vers les neuf heures, un immeuble appartenant à M. Boudy Jules, au Mas de la Pèze, servant de grange et de cave, fut complètement détruit par les flammes.

La cause de cet incendie est connue : Boudy, en train de soigner son bétail, avait posé sa lanterne tout près de la paille pour monter à l'étage supérieur et prendre du foin : il y fut surpris par une grande lueur qui venait d'en bas. Comme les flammes commençaient déjà à le cerner, Boudy ne se rendit pas compte de ce qu'était devenue la lanterne, mais c'est plus que probable que cette dernière étant mal équilibrée dut se renverser contre la paille.

Le feu trouvant une proie facile à dévorer tous secours furent inutiles, le bétail seul put être sauvé. Les pertes sont couvertes par une assurance.

Castelfranc

Au cimetière. — La chapelle du cimetière tombe en ruines ; elle est dans un état si délabré qu'au premier orage elle va s'écrouler, ensevelissant les reliques que la piété des familles y a accumulées. Tout le monde sait cependant qu'avant la loi de séparation, le conseil de fabrique avait en dépôt une somme de 7.000 à 8.000 francs, provenant de divers legs, et qui devaient être affectés à la reconstruction de cette chapelle. M. Fournié, architecte à Cahors, aurait même été consulté et aurait fait le plan de la future construction.

Mais depuis la loi de séparation cette somme a disparu et, loin d'être employée à l'usage auquel elle était primitivement destinée, n'a même pas été remise au bureau de bienfaisance.

Nous demandons ce qu'elle est devenue et espérons que M. le Procureur de la République voudra savoir en quelles mains elle se trouve et pourquoi elle n'a pas été remise ainsi que l'ordonnait la loi, au bureau de bienfaisance de Castelfranc pour être employée au profit des malheureux.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conférence. — Ainsi nous l'avions annoncé, M. Pech, chef de bataillon du génie en retraite, a donné une éloquentة conférence au théâtre municipal, devant un nombreux public.

M. le docteur Pezet, maire de Figeac, a présenté le conférencier à l'auditoire.

Celui-ci a exposé avec compétence et clarté les améliorations au réseau ferré que réclame l'avenir de notre pays ainsi que les très graves inconvénients de la déviation que la Compagnie d'Orléans a mise à l'étude entre Figeac et le Pournel et l'absolue nécessité de la création d'une rampe douce depuis Capdejac jusqu'à Assier.

Le conférencier a été très applaudi. Avant de lever la séance, il a été décidé qu'une pétition serait recouverte de signatures et adressée à tous les sénateurs et députés.

Au Palais. — Les conseillers généraux et juges de paix de l'arrondissement se sont réunis samedi au palais de justice sous la présidence de M. Malrieu, président du tribunal, à l'effet de procéder à la formation de la liste du jury pour l'année judiciaire 1909-1910.

Infanticide. — Nous avons déjà annoncé que la jeune domestique Félicie Jammes, de Terron, avait été mise en état d'arrestation pour infanticide et écrouée à la maison d'arrêt de Figeac.

Nous apprenons qu'à suite de l'information ouverte par M. le juge d'instruction, cette affaire sera correctionnalisée et l'inculpée comparaitra à l'une des prochaines audiences de vacation sous l'inculpation de suppression d'enfant.

Maison de la rue Orthabadiel. — M. le maire de Figeac vient de recevoir la lettre suivante que M. l'inspecteur général des monuments historiques lui a adressée :

« J'ai visité dernièrement à Figeac les travaux en cours d'exécution de la maison de la rue Orthabadiel, et vu l'intérêt artistique de cette maison, je crois devoir vous prier de bien étudier l'affectation à lui donner. La meilleure me paraîtrait devoir être un « musée lapidaire » au rez-de-chaussée, et au premier étage une « petite bibliothèque », dans la partie qui va être reconstruite sur place, en utilisant des fragments de sculpture provenant des maisons anciennes.

Il importe en effet que la salle du premier étage, qui a gardé sa cheminée ancienne qui conserve encore des traces d'ornements peints, ne risque pas d'être abîmée par des occupants. Je vous recommande particulièrement de rappeler à l'administration municipale l'intérêt artistique considérable de votre ville dont un grand nombre de maisons devraient être classées. Elle constitue un exemple presque unique en France d'un ensemble de monuments civils du XII^e au XIV^e siècle, révélant, par la délicatesse des sculptures mises à découvert, une école artistique très remarquable.

Si, avec le concours de l'Etat, le consentement des propriétaires la Ville reprenait, et c'est chose relativement facile, son ancien aspect, Figeac serait un lieu de pèlerinage pour les artistes et les gens de goût. J'ai gardé si bon souvenir de cette nouvelle visite à votre jolie ville, visite que j'ai faite en compagnie d'artistes, que j'ai voulu vous communiquer notre impression, en insistant sur l'utilité de la maison de la rue Orthabadiel d'une affectation qui puisse en conserver toute la valeur artistique.

» Veuillez agréer, etc.

» L'inspecteur général :

MAGNE.

Cajarc

Conseil municipal. — Dimanche, à 3 heures, le Conseil municipal devait procéder à l'élection d'un maire, en remplacement de M. Bor, démissionnaire.

Sont seuls présents à la réunion, les huit conseillers républicains qui, par suite, se trouveront contraints de signer un procès-verbal constatant que l'élection du maire ne pouvait être utilement et valablement faite, le « quorum » n'étant pas atteint.

Conformément à la loi, deux nouvelles convocations devront être adressées à MM. les conseillers, à 3 jours d'intervalle, pour pouvoir arriver à une solution légale.

Nous laissons aux électeurs le soin de juger et d'apprécier comme il convient, l'attitude de MM. les conseillers réactionnaires vis-à-vis de leurs collègues et le sans-gêne avec lequel sont encore une fois traités par eux nos élus républicains. En la circonstance, tout commentaire nous paraît superflu.

Leyme

5 enfants dans un précipice. — Vendredi dernier, vers cinq heures du soir, un grave accident a jeté la douleur et la tristesse dans deux familles habitant notre commune.

Cinq enfants en bas âge, dont trois appartenant à l'une de ces familles et deux à l'autre, s'amusaient sur la route qui conduit de Leyme à Molières, avec un petit char à bras, lorsque arrivés au fond d'une pente très rapide, ils ne purent maîtriser la vitesse acquise par ce véhicule, et virent se heurter à l'angle du parapet d'un pont situé à l'extrémité de cette pente.

Ces cinq enfants et le char furent précipités dans le vide à une profondeur d'environ huit mètres et s'abattirent dans le lit du ruisseau, à sec en ce moment, sur les cailloux qui se trouvent au fond du précipice.

Leur état inspire de vives inquiétudes et l'on désespère même de les sauver.

Saint-Céré

Méd. ille. — M. le ministre de l'intérieur vient de décerner une médaille de bronze à M. Caillé, docteur en médecine, officier d'Académie, médecin de l'hospice-hôpital de Saint-Céré, pour le zèle et le dévouement dont il fait preuve dans ses fonctions de médecin du service de la protection des enfants du premier âge.

Conseil municipal. — Les membres du Conseil se sont réunis à la salle de la mairie jeudi soir, à huit heures, en session ordinaire.

Le compte de gestion de 1908 présentant un excédent de recettes de 11.874 fr. 51, est approuvé à l'unanimité.

Est approuvé le budget supplémentaire de 1909, qui s'élève en recettes et en dépenses à 15.700 fr. 35.

Le budget primitif de 1910, qui s'élève à la somme de 26.789 fr. 70, est également approuvé tel qu'il était proposé par la commission des finances.

Le budget des chemins vicinaux est approuvé, ainsi que le compte de l'assistance médicale gratuite (premier semestre 1909).

Sur l'avis à donner au projet d'arrêté préfectoral sur le curage des ruisseaux de la Négry et de l'Albas, le conseil vote une somme de 100 francs ; il compte que une subvention lui sera accordée pour terminer les travaux.

Le conseil émet un avis favorable à la

demande de M. Chapou, sabotier, rue Pasteur, tendant à fixer le repos hebdomadaire pour ses ouvriers du dimanche midi au lundi midi.

Le conseil décide de mettre au cimetière un écriteau portant la mention « terrain libre » sur les sépultures existant depuis plus de 5 ans et dont le terrain n'a pas encore été acheté par les intéressés.

En outre, le conseil décide de maintenir pour deux ans l'ancien cahier des charges des droits de place, sauf quelques petites modifications.

L'adjudication des droits de place est fixée au dimanche 17 octobre prochain.

Il est procédé à la révision des limites d'octroi, qui seront fixées comme suit :

Le rayon de l'octroi comprendra la ville, les faubourgs et l'abattoir ; les limites seront indiquées par des poteaux portant l'inscription « Octroi de Saint-Céré », lesquels seront placés partout où besoin sera et notamment aux endroits ci-après désignés :

A l'extrémité de l'avenue de l'hôpital, au coin Ouest de la gare du tramway ; extrémité du faubourg de Lolier, à côté de la maison de M. Veyssière, ancienne maison Paramelle ; extrémité du faubourg Lascabanes, près des deux ponts ; extrémité de la Croix-de-Lagarde, vis-à-vis de la maison Lacoste ; au-delà du Pont-Neuf, au point de jonction du chemin de Bounot et du chemin de grande communication numéro 5 ; à l'extrémité de l'avenue des Tuileries, en face de la maison Mispoullié, chauffournier ; extrémité de l'avenue Victor-Hugo, à la villa Saint-Cyr, inclus ; et à l'extrémité du quai du Puits-de-Larribes, au coin de la maison Mispoullié.

Le bureau de réclamation de perception des taxes sera placé à l'abattoir.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Arrêt du train 16. — A la suite de ses démarches répétées en vue d'obtenir l'arrêt du train 16 à la station des Quatre-Routes, M. Malvy, député, vient de recevoir la lettre suivante :

« Monsieur le député et cher collègue,

» Ainsi que mon prédécesseur m'en a informé, les fonctionnaires du contrôle ont été chargés de reprendre l'étude de la question de l'arrêt, à la station des Quatre-Routes, du train 16, qui la franchit à six heures cinq du soir (ligne Toulouse à Brive, par Capdenac).

» J'aurais été heureux de résoudre favorablement cette question ; mais les résultats de la nouvelle instruction n'ont fait que confirmer ceux de la précédente. Les habitants des Quatre-Routes disposent du train omnibus 1014, qui passe quarante-et-une minutes seulement avant l'express 16 et leur permet de rejoindre ce dernier à Brive : en sens inverse, les personnes à destination des Quatre-Routes sont autorisées à continuer, sans supplément de prix, dans ledit express, jusqu'à Brive, et à rétrograder à l'aide du train 5. La situation actuelle ne semble donc pas très préjudiciable aux intéressés.

» Par contre, tout arrêt supplémentaire du train 16 nuirait à la bonne marche de cet express, qui est l'un des rares trains de vitesse de la ligne de Toulouse-Capdenac-Brive ; mon administration serait d'autant moins fondée à insister, à ce sujet, auprès de la Compagnie d'Orléans, qu'elle lui a demandé, à plusieurs reprises, d'accélérer, selon le vœu des populations, les relations directes sur cette ligne. Un projet d'horaires est d'ailleurs à l'étude en vue de cette amélioration.

» Je me vois donc, actuellement, dans l'impossibilité de donner satisfaction à la demande que vous avez bien voulu appuyer et je vous en exprime un vif regret.

Agréer, etc.

MILLERAND.

Gramat

Conseil municipal. — Présidence de M. Denis Quercy, chevalier de la Légion d'honneur, maire. Tous les conseillers étaient présents.

M. le maire donne connaissance au Conseil des lettres qu'il a reçues de l'administration concernant la saisie opérée à la requête du sieur Troussel, des biens provenant de l'ancienne Fabrique de Gramat, y compris l'église en construction.

Il demande au Conseil de se prononcer sur la question suivante : Faut-il faire opposition à cette saisie en ce qui concerne l'église ? Le vote a lieu par appel nominal.

Ont voté pour : MM. Souilhé, Soulaïdié, Delor, Mazet, Cussonnac, Paybaret, Grange, Lafeuille, Vitrac, Delpyroux, Laborie, Tournié, Périé, Decros, Bergougoux et Maison-Haute.

Ont voté contre : MM. Quercy, Delsahut, Bonhomme et Lafon.

Abstenu : M. Boussuge.

A la suite, M. Grange présente la motion suivante :

« Le Conseil, considérant que par les décisions ministérielles intervenues, la propriété de l'église en construction à Gramat a été attribuée à la commune, sans aucune charge ; les dettes, et notamment celle au profit de l'entrepreneur Troussel, restant à la charge des

biens de l'ancienne Fabrique de Gramat ou de la masse active diocésaine du Lot, ou, en cas d'insuffisance, le restant devant être payé par prélèvement sur la masse des mêmes biens attribués à l'Etat.

» Que dans ces conditions, la commune n'a que des avantages à retirer et à d'autant plus d'intérêt à prendre possession de l'immeuble que M. le Ministre catholique du culte à Gramat offre, par sa lettre du 25 mai dernier, de faire terminer l'édifice à ses frais, sous le contrôle du Conseil municipal, sans rien demander à la commune, à laquelle il appartiendra.

» Qu'on ne saurait laisser continuer la procédure de saisie et la vente sans préjudicier très gravement aux intérêts de la commune, qui se verrait enlever par cette vente un actif important.

Cette motion est adoptée à l'unanimité des voix, moins celles de MM. Quercy, Delsahut, Boussuge et Lafon qui ont déclaré s'abstenir.

M. le maire déclare que sur ces points il s'empresse d'exécuter les volontés de l'Assemblée.

Le Conseil émet ensuite un avis favorable pour le curage du ruisseau de l'Alzon ; il décide le remplacement des journées de prestation par une taxe vicinale.

Baladon

Singulière affaire. — Ces jours derniers, un cultivateur de la commune partit avec sa femme, vers cinq heures du soir, pour faire ferrer ses bœufs. A leur retour, les époux constataient la disparition d'une somme de 800 francs qu'ils avaient dissimulée dans une pile de linge. L'état des lieux, armoire ouverte, linge et effets jetés pêle-mêle sur le plancher, attestait qu'un vol avait été commis. Sur la plainte du mari, une enquête fut ouverte. Détail singulier : le voleur avait désigné deux montres et un porte-monnaie placés dépendant bien en évidence.

La police ne pouvait découvrir aucun indice lorsque certains bruits attirèrent son attention sur une piste qui semblait bonne. C'est alors que se produisit un fait assez étrange. Le mari vint aviser la gendarmerie que, s'étant de nouveau absenté de sa maison pour consulter un devin, son fils avait trouvé sur le seuil de la cuisine, une enveloppe contenant la somme dérobée. Cette affaire qui s'est terminée si mystérieusement, a vivement intrigué tout le voisinage.

Thédirac

Félicitations. — Le conseil municipal, réuni hors séance, sous la présidence de M. Cassan, adjoint, envoie à M. Malvy député, l'expression de sa reconnaissance pour la part qu'il a prise dans la discussion de la réforme fiscale et le félicite très sincèrement au sujet de sa nomination comme rapporteur général de cette réforme. — Ont signé : Cassan, adjoint, Boisset, Séguy, Magne, Albert, Cabane, Escalié, Cassan, Henry Bonnafoux, Talou, Bessière.

Souillac

Etat-civil du mois d'août. — Naissances : André Delpyroux, au Mu ; Gaston Schlafer, place de la Halle.

Mariage : Romain Maury, employé du chemin de fer, à Limoges, et Marie Vieucepot, sans profession, à Présignac.

Décès : Gabrielle Borde, veuve Léonard, 69 ans, sans profession, à Laroque, commune de Souillac ; Paul Gambert, retraité, 69 ans, route de Sarlat ; Marie Paviot, sans profession, 73 ans, à l'Hôtel-Dieu.

Théâtre. — La troupe Giscard-Galliano, qui, tout dernièrement, pour ses débuts, a interprété sur notre scène, d'une si brillante façon, « les Saltimbanques », le charmant opéra bouffe de Ganne, donnera, mercredi 1^{er} septembre, une seule représentation de « la Traviata », opéra en quatre actes de Verdi.

Fêtes. — Les diverses Commissions nommées en vue des fêtes de septembre, travaillant sans relâche et avec le concours que la population souillacoise ne manquera pas d'apporter, ces fêtes paraissent devoir être magnifiques.

Dès dimanche, des jeunes gens faisant fonction de quêteurs se rendront à domicile pour recueillir les souscriptions. Nul doute qu'ils soient bien accueillis.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Fêtes sportives

Le quartier de Saulou organise, pour le dimanche 5 septembre, de grandes fêtes sportives dont voici le programme.

Dimanche 5 septembre : A 3 heures, sur les promenades, lancement du poids, saut à la perche, sauts en hauteur sans élan, en hauteur avec élan, en longueur sans élan et avec élan.

A 5 heures, au Saulou, courses : 100 mètres, 400 mètres, 110 mètres haies, 1.500 mètres.

A 8 heures, brillante fête de nuit, grand bal champêtre.

A 9 h., départ du ballon *Le Bleriot*.

Lundi 6 septembre : A 8 heures, fête de nuit, grand bal champêtre.

Les meilleures sociétés du Lot-et-Garonne ont déjà envoyé leur adhésion.

MARCHÉS AUX PRUNES

Saint-Barthélemy (L.-et-G.), 27 août.

Apport à notre marché de jeudi, de 400 à 450 quintaux. Voici les cours pratiqués : les 80 à 84 fruits au demi-kilo, de 18 à 20 francs ; les 90 à 94 fruits, de 16 à 17 francs ; les 100 à 104 fruits, de 14 à 15 francs ; les 110 à 114 fruits, de 12 à 13 francs ; les 120 à 124 fruits, de 9 à 10 francs ; fretin, de 5 à 8 francs, le tout les 50 kilos. — Nos prochains marchés seront très importants. Dans toute la contrée, la prune est très abondante et de bonne qualité.

Sainte-Livrade (L.-et-G.), 28 août.

2.000 quintaux environ de prunes ont été apportés à notre foire du 27 courant le tout a été vendu rapidement à d'assez bons prix. Cours pratiqués : les 70 fruits au demi-kilo, de 24 à 26 francs ; les 80 à 84 fruits, de 20 à 22 francs ; les 90 à 94 fruits, de 16 à 18 francs ; les 100 à 104 fruits, de 14 à 15 fr. ; le fretin, de 10 à 12 fr., le tout les 50 kilos.

Montastruc (L.-et-G.), 28 août.

Le premier marché aux prunes aura lieu le lundi 6 septembre. Nos marchés hebdomadaires se tiendront à neuf heures très précises du matin. Bien que les pruniers, dans notre commune, aient été légèrement atteints par la chenille fleuse, MM. les négociants trouveront sur notre place quantité de fruits de très bonne qualité.

Seyches (L.-et-G.), 28 août.

Apport, 1.500 quintaux : très belle marchandise. Tout vendu aux prix suivants : les 70 à 74 fruits au demi kilo, de 21 à 23 francs ; les 80 à 84 fruits, de 17 à 19 francs ; les 90 à 94 fruits, de 15 à 17 francs ; les 100 à 104 fruits, de 13 à 15 francs ; les 110 à 114 fruits, de 11 à 12 francs ; les 120 à 124 fruits, de 9 à 11 francs, le tout les 50 kilos.

Bibliographie

52, rue St-Georges, Paris, IX^e

PUBLICATIONS DE FAMILLE

LA TOILETTE DES ENFANTS

Recueil de Modes enfantines

Un an : Franco : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.

Paraissant le 1^{er} de chaque mois

12 pages de texte par numéro.

Courrier des modes enfantines illustrées.

— Planches coloriées. — Modèles de Robes.

— Mantoux, Chapeaux pour fillettes et garçons. — Planches de broderie, patron découper, travaux de fantaisie. — Conseils pratiques. — Renseignements utiles. — Hygiène. — Concours de devinettes.

Romans, nouvelles, causeries, etc.

Abonnements à partir du 1^{er} de chaque mois, par mandat à l'ordre des Directeurs

52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie

Le « Gouvernement des Femmes ! » Voilà ce que *Mon Dimanche* nous apporte cette semaine en un article irrésistiblement gai, amusant, charmant et ce qui ne gâte rien — documenté à souhait ! Il faut lire cette page pleine de verve pour passer une bonne heure. C'est ensuite « Les caprices de la fortune », que *Mon Dimanche* nous révèle.

On a bien raison de le représenter, cette inconstante fortune sous les traits d'une jeune femme, car ses caprices ont tout l'imprévu et la fantaisie féminins. « Le Toréador », désopilant monologue pour homme ; « Affaire d'honneur », fantaisie très comique ; « Le Meurtre » nouvelle très dramatique ; « Arsène Lupin, contre Herlock Sholmes », grand roman d'aventures policières, une page pleine de jeux et de belles histoires « pour les enfants », un « grand concours » avec multiples prix de valeur, plus

de soixante articles illustrés, fantaisies, chroniques médicales, scientifiques, littéraires, périodiques, complètent ce remarquable numéro de *Mon Dimanche*. *Mon Dimanche* est en vente partout dès le vendredi et ne coûte que dix centimes. Demandez en des numéros spécimens gratuits et franco à l'Administration, 4, rue de la Vuillière, Paris 1^{er}.

Bulletin Financier

Paris, 30 août.

La réponse des primes n'a pas amené beaucoup d'animation en Bourse. Nous retrouvons le marché aussi ferme que précédemment, mais les affaires sont très calmes.

La Rente française s'inscrit à 98,17. Les fonds russes sont soutenus. Le 3 0/0 1891 s'avance à 76,70, le 1890 à 75,25, le 4 1/2 1909 à 97,12 et le Consolidé à 92,22. Le 5 0/0 1906 se représente à 103,65.

L'Extérieure espagnole se traite à 95,80 ; le Portugais à 64,20, et le Turc à 95,40.

Nos sociétés de crédit conservent une excellente attitude. La Banque de Paris se négocie à 1.717, le Comptoir d'Escompte à 748 et le Crédit Lyonnais à 1.329.

Dans le groupe des chemins français, le Lyon cote 1.315, le Nord 1.715 et l'Orléans 1.374.

Les actions privilégiées, Industrie Houillère de la Russie Méridionale, sont bien tenues à 567.

Les obligations 5 0/0 or, du Port de Bahia sont demandées à 497,50.

Toujours à Cahors

Peut-on douter plus longtemps de l'efficacité des Pilules Foster pour les Reins puisque chaque jour pour ainsi dire, une nouvelle preuve nous est donnée, faisant une suite ininterrompue dans ces colonnes ! Lorsqu'ils agissent de fait qu'ils sont passés à des distances considérables d'ici, il est, non sans raison, plus facile d'y croire que d'y aller voir mais lorsqu'il est offert des preuves comme celle ci-dessous, toujours dans le pays même, on ne peut faire autrement que de reconnaître avec quelle bonne foi sont annoncées les guérisons par les Pilules Foster pour les Reins. Le récit qui suit en est une preuve de plus. Mme Vve Balaguérie, 3, rue de l'hôtel-de-ville, à Cahors, nous dit : « Voilà une vingtaine d'années que j'étais atteinte de sciaticque. Les souffrances portaient de bas du dos et à certains moments, me paralysaient littéralement la jambe gauche. Lors d'une forte crise, j'étais absolument obligée de ne plus bouger, quand on m'assura que les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la pharmacie Orliac, à Cahors, étaient très efficaces non seulement contre les maux de reins, mais encore contre les douleurs de toute espèce.

Je me décidai à les essayer quoique je n'y eus guère confiance ; j'avais déjà eu tant de déceptions avec d'autres remèdes ! Cependant au bout d'une semaine, j'eus la satisfaction de me trouver beaucoup mieux ; mes jambes me paraissaient moins lourdes et mes reins semblaient se dégager. Après un mois, j'étais plus forte et plus alerte, je ne souffrais plus et pouvais me mouvoir plus facilement. A présent j'éprouve un bien être auquel je n'étais plus habituée depuis fort longtemps. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. » On trouve les Pilules Foster (marque originale) chez tous les pharmaciens, 3 fr. 50 la boîte ; 19 fr. les six ou franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. Dans l'intérêt de votre santé, si vous voulez avoir un bon résultat, exigez la véritable boîte avec la signature « James Foster » et refusez toute imitation ou substitution. 19

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE

un COUPÉ

Très léger, en excellent état.

